

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 15/pfd/482624
N/Réf : AVL/KD/SBK-2.278/s.536
Annexe : /

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SCHAERBEEK. Chaussée de Haecht, 226-234.
Extension d'une station de radiocommunication existante.
(Dossier traité par Mme V. Henry)

En réponse à votre lettre du 16 avril 2013, en référence, réceptionnée le 17 avril, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 24 avril 2013.

La demande concerne un immeuble de bureaux qui se situe en face d'une maison classée, sise 2, rue de l'Est, à l'angle de la chaussée de Haecht.

La demande vise l'extension de la station actuelle et l'ajout d'équipements techniques supplémentaires en toiture. Ces interventions dérogent aux prescriptions urbanistiques en vigueur (RRU et Règlement communal d'urbanisme).

La CRMS constate que les installations existantes sont déjà très visibles depuis l'espace public et que l'ajout d'équipements supplémentaires ne contribuera pas à la mise en valeur de l'édifice classé. En l'occurrence, la DMS formulera en Commission de concertation les remarques complémentaires qu'appelle la demande, eu égard au contexte patrimonial et urbanistique environnant.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c.:
A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Kreutz (par mail Mmes M. Kreutz, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Ph. Piéreuse et H. Lelièvre).